



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du Syndicat National des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Chevaux de Courses au Trot en France**

Sur convocations individuelles, une réunion du Conseil d'administration s'est tenue le **16 décembre 2019** sur l'hippodrome du Mans.

### Etaient présents :

Monsieur Thibault LAMARE, Président  
Monsieur Stéphane MEUNIER, Vice-président  
Monsieur Jean-Philippe RAFFEGEAU, Vice-président  
Monsieur Mathieu MOTTIER, Monsieur Jean Marc GODARD, Monsieur Christian BAZIRE, Monsieur Jean Baptiste BOSSUET et Monsieur Bernard PLAIRE.

La séance est ouverte à 16h30 par le Président Thibault LAMARE.

Ayant rappelé les résultats sans appel des récentes élections socio-professionnelles de « LeTROT », le Président du SEDJ, Mr Thibault LAMARE, a présenté sa démission de la présidence du syndicat. Il estime que ces élections ont démontré un manque d'adhésion des entraîneurs à l'action menée et tire ainsi les conséquences de l'échec de sa candidature au collège national des entraîneurs publics.

Avec accord des membres du conseil d'administration présents, il a été convenu que cette démission serait effective le 10 Janvier prochain. La présidence provisoire sera assurée Mr Stéphane MEUNIER.

Mr LAMARE a ensuite proposé un rappel des dossiers en cours :

- Le rapprochement des branches est en bonne voie. A la faveur de ce dernier, il apparaît plus qu'opportun d'envisager un rapprochement des trois entités patronales concernées, l'AEDG, le GHN et le SEDJ. Cela permettrait de développer les services aux entreprises notamment sur la base de ceux proposés par le GHN à ses adhérents. Cela permettrait également de défendre solidairement les dossiers techniques, législatifs et fiscaux en avançant au nom d'une représentativité patronale concernant 21 000 salariés. Les enjeux sur les transports sont la meilleure illustration de l'intérêt d'avancer solidairement avec le problème de la FIMO réglé en début d'année et celui des chronotachygraphes restant à résoudre.

- Le problème des locations double-entête avait été soulevé par le SEDJ à la dernière commission du code mais il n'a pas encore abouti. Cela reste à régler en urgence, les conflits se multipliant avec ces contrats de locations qui laisse aux propriétaires la possibilité d'agir sur les engagements et forfaits à l'encontre des volontés de l'entraîneur ayant loué le cheval !
- Un dossier de réforme du statut des commissaires a été proposé par le SEDJ, ce dernier attend sa mise en place avec la création d'une véritable commission d'appel, d'une commission de discipline et l'instauration de la promotion des juges et commissaires des courses en fonction de la qualité de leurs prestations.
- En ce début d'année, les conclusions de la mission interministérielle sur le statut des jockeys seront présentées. La prochaine équipe devra être très vigilante quant à ces conclusions et réagir s'il n'a pas été tenu compte des souhaits du SEDJ d'offrir aux jockeys la possibilité de facturer leurs montes en travailleur agricole non salarié avec l'équivalence courses courues / heures travaillées proposées par « LeTROT » en accord avec la MSA.

Chaque entraîneur doit avoir conscience de l'importance de soutenir le SEDJ pour sa représentativité patronale nécessaire à la défense et l'amélioration des conditions d'exercices de nos métiers. C'est ainsi que le Président sortant souhaite à la prochaine équipe de trouver une large adhésion pour ces prochaines missions en soulignant que le travail des collaboratrices actuelles du Syndicat a été irréprochable sur les deux années passées.

La séance est levée à 18h00.

A Paris le 2 janvier 2020.

LAMARE Thibault  
Président